

APPEL A PROJETS 2011

NOTICE EXPLICATIVE

CATEGORIE « PEPS »

1. L'ASE et le Programme wallon Esprit d'Entreprendre

L'Agence de Stimulation Economique (ASE) a pour vocation de veiller à l'accompagnement des entreprises tout au long de leur existence. Elle joue ainsi un rôle de « couple de l'animation économique » en Wallonie.

Pour l'ASE, la « ligne de vie de l'entreprise » débute par le développement de l'Esprit d'Entreprendre qui incite chacun à donner le meilleur de lui-même en lui offrant l'occasion de développer des activités porteuses d'avenir.

C'est dans ce cadre que l'ASE met en œuvre son Programme Wallon Esprit d'Entreprendre. Par ce canal, l'ASE veut donner aux jeunes la possibilité de travailler leur projet de vie en tenant compte de leur personnalité, de leurs aspirations et de leurs aptitudes.

En développant leurs attitudes entrepreneuriales, l'ASE investit sur des jeunes qui s'engageront dans des projets variés, qui iront de l'avant dans le développement de leur carrière professionnelle, et pourquoi pas qui développeront leur propre projet d'entreprise.

2. Objectifs généraux de l'appel à projets

L'ASE organise un appel à projets décliné en 5 catégories :

Catégorie **OPEN** : pour les enseignants du secondaire et du supérieur, il s'agit d'appliquer la pédagogie entrepreneuriale décrite dans le guide « *Petites leçons d'enthousiasme et de créativité* » et de proposer aux étudiants de réaliser un « projet entrepreneurial » mettant en évidence de manière originale et novatrice les 6 attitudes entrepreneuriales.

Catégorie **ECO** : pour les enseignants du supérieur en filières intéressées par l'éco-construction, il s'agit d'intégrer entrepreneuriat et créativité et de placer les étudiants en projet.

Catégorie **PEDA** : pour les formateurs de futurs enseignants, il s'agit d'intégrer l'entrepreneuriat dans la pratique et de placer les étudiants en projet en mettant les pédagogies actives au service de la conception de nouveaux outils pédagogiques (poster, BD, méthode, animation etc.).



Catégorie **CAMPUS** : pour les étudiants impliqués dans une association de promotion de l'entrepreneuriat, il s'agit d'imaginer des animations attractives sur les campus wallons sur le thème de l'entrepreneuriat et de motiver les étudiants à rejoindre leurs associations.

Catégorie **PEPS** : pour les responsables d'Etablissement d'enseignement, d'opérateur ou d'association actif en entrepreneuriat, il s'agit de présenter de nouvelles idées mettant en évidence un ou plusieurs thèmes novateurs autour de l'entrepreneuriat.

3. Principes généraux

3.1 Planification de la phase d'ouverture de l'appel à projets

L'appel à projet sera ouvert du 1er octobre 2011 au 7 novembre 2011.

3.2 Dépôt des dossiers

Le dépôt d'un dossier se fait via la page « projets » du site www.tousdesas.be.

Il s'agira pour le candidat

- de s'enregistrer comme candidat via formulaire électronique,
- de transmettre ensuite par téléchargement son dossier de candidature.

Le dossier en tant que tel ne fait pas l'objet d'un modèle.

Un accusé de réception électronique certifiera le dépôt d'un dossier.

3.3 Planification des décisions

Les projets feront l'objet d'une décision avant fin décembre permettant la prise en compte des dépenses à partir du 1^{er} octobre 2011 jusqu'en novembre 2012.

3.4 Dispositions financières

L'appel à projet permettra l'octroi de « subventions » - voir 4.7.

Le versement de la subvention s'effectue en deux phases : à la signature et à la clôture.

Les « marchés publics » doivent être respectés.

La liquidation du solde implique un niveau suffisant de dépenses acceptables et justifiées sans quoi le porteur du projet s'engage à rembourser à l'ASE l'excédent perçu.

3.5 Clôture administrative des projets

La clôture administrative des dossiers devra être faite pour le 15 décembre 2012.

3.6 Gestion des dossiers sélectionnés

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention signée, pour le candidat, par une personne dûment mandatée et par la personne suivant effectivement le projet.



4. Principes spécifiques de la catégorie PEPS

4.1 Le cadre stratégique influençant cette catégorie

L'ASE organise cette catégorie dans le cadre du Plan Marshall 2.vert qui prévoit que l'ASE mette en œuvre un ensemble de dispositifs en matière de développement de l'Esprit d'Entreprendre à l'attention des jeunes.

4.2 La finalité

L'ASE souhaite, avec cette catégorie, donner l'occasion de développer des idées nouvelles dans les différents dispositifs actuellement mis en œuvre en matière de sensibilisation à l'Esprit d'Entreprendre et de développement des attitudes entrepreneuriales.

L'organisation de cette catégorie vise à donner aux partenaires de l'ASE l'opportunité d'imaginer et de mettre en œuvre des activités originales concrètes dans au moins un Etablissement d'enseignement.

4.3 Le public ciblé

Les projets doivent être déposés par :

- un opérateur agréé dans le cadre du Programme Wallon Esprit d'Entreprendre,
- un opérateur subventionné (cette année ou depuis 2007) dans le cadre du Programme Wallon Esprit d'Entreprendre,
- une association faîtière d'étudiants entrepreneurs (BECEOS, JADE BELGIUM notamment),
- un Etablissement d'enseignement implanté en Wallonie quel que soit le niveau,
- un acteur justifiant d'un rôle actif en matière d'entrepreneuriat vers les jeunes, comme un Pôle de synergie Esprit d'Entreprendre.

Remarque :

- L'ASE souhaite que les candidats « non-Etablissements » proposent dès le départ un Etablissement partenaire pour la concrétisation du projet,
- L'ASE acceptera les candidatures associant plusieurs Etablissements,
- L'ASE considérera comme éligibles les propositions associant plusieurs candidats de types différents,
- En cas de doute quant à l'appartenance d'une association au public ciblé par cette catégorie, il est vivement conseillé d'entrer en relation avec l'ASE. Celle-ci se prononcera en urgence sur base du lien avec son objectif entrepreneurial.

4.4 Les projets proposés

Les projets déposés poursuivront au moins un des objectifs suivants :

- intensifier les liens entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement,
- développer de nouvelles modalités d'actions orientées vers les jeunes, basées notamment sur le « learning by doing »,
- confier l'initiative aux enseignants quant aux projets à mettre en œuvre en fonction des caractéristiques propres de leur Etablissement,
- communiquer sur l'entrepreneuriat,
- intégrer l'innovation, le développement durable,
- travailler spécifiquement la volonté d'entreprendre des étudiants,
- développer des actions spécifiques orientées vers les futurs enseignants,
- proposer des stages d'acculturation à l'entreprise,
- concevoir et mettre en œuvre des outils pédagogiques,
- organiser des formations à destination des enseignants en fonction,
- organiser la mise en réseau des enseignants impliqués dans l'entrepreneuriat,
- favoriser le passage à l'entrepreneuriat réel,
- sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat comme voie professionnelle et faire connaître les supports facilitant le lancement en tant que starter.

4.5 Les effets attendus

Pour le porteur de projet, il s'agit de l'opportunité d'apporter une vision neuve ou spécifique à son travail sur l'entrepreneuriat auprès des jeunes.

Pour les jeunes bénéficiaires et les enseignants, il doit s'agir du développement d'une approche positive de l'entrepreneuriat.

4.6 La sélection des projets

Un Jury institué par l'ASE sélectionnera les projets sur base des dossiers, et éventuellement, sur base d'une présentation orale. L'éventuelle présentation orale fera dans ce cas l'objet d'instructions ultérieures.

Le Jury fondera ses décisions prioritairement sur les qualités individuelles des projets ; et accessoirement sur la qualité globale du panel de projets retenus, et ce afin d'assurer leur diversité et leur répartition dans les différentes villes wallonnes hébergeant des Etablissements d'enseignement supérieur.

Attention !

Il est dès lors expressément porté à la connaissance des candidats que le Jury pourrait ne sélectionner qu'une proposition par ville/par territoire même si plusieurs excellentes propositions y sont présentées.



Les qualités individuelles examinées seront notamment les suivantes :

- la compréhension des objectifs de l'ASE,
- le caractère complet et concret du projet dans ses différentes facettes (logistique, communication, partenariats, sous-traitances),
- le type de résultats escomptés sur le plan entrepreneurial,
- l'originalité,
- le caractère novateur en Wallonie,
- la reproductibilité,
- le caractère raisonnable du budget sollicité,
- la recherche d'autres financements,
- les partenariats développés.

4.7 Subvention octroyée

Les subventions par projet ne dépasseront pas 12.500 € quel que soit le nombre de partenaires associés.

4.8 Objectif quantitatif de l'appel à projets

L'ASE cherchera à sélectionner au moins 6 projets.

4.9 Engagements spécifiques des candidats sélectionnés

L'ASE communiquera autour des projets sélectionnés avec une bannière commune qui devra être respectée.

5. Quelques conseils pour la rédaction de votre projet

Le dossier de candidature à transmettre à l'ASE via la page projets du site www.tousdesas.be doit contenir les informations les plus complètes pour permettre aux membres du Jury de bien saisir la nature et les activités entourant la réalisation du projet.

Cependant, soyez concis dans la rédaction de votre dossier et respectez ces 2 balises :

- *La description du projet sera au format compatible Word et comptera 5 pages maximum,*
- *Le budget sera présenté dans un format compatible Excel.*

*** **